

ET SI LES PANDAS VENAIENT AU SECOURS DES GORILLES ?

Lorsque l'on a à traiter du bois et des forêts, bien souvent la Chine se retrouve rapidement au centre des débats. Cela semble tomber sous le sens car, que ce soit pour les matières premières agricoles, minières ou encore pour l'énergie, l'appétit de l'empire du Milieu ne se dément pas : il convient de fournir l'atelier du monde et de couvrir ses besoins pour son immense marché intérieur.

UN GÉANT DU BOIS

Premier importateur mondial de grumes, premier producteur de panneaux et premier producteur de papier (Lebedys et Li, 2014), les titres de champion s'enchaînent les uns après les autres. Selon ITTO⁽¹⁾ (2015), ce ne sont pas moins de 51 millions de mètres cubes de grumes que la Chine a importés en 2014 (11,7 de Nouvelle Zélande ; 11,4 de Russie... la France arrive au dixième rang avec 727 000 m³). L'Afrique n'est pas en reste puisque selon le CIFOR⁽²⁾ (2014) les trois quarts du bois exporté du continent africain lui sont destinés. Pour le *China Bulletin (Wood Markets)*, le Congo a ainsi exporté 574 000 m³, le Cameroun 481 000 m³, la Guinée équatoriale 499 000 m³ et le Mozambique 610 000 m³ de grumes. À cela, il faudrait ajouter la Zambie, les bois de la République démocratique du Congo, ceux exportés directement ou bien encore par des pays de « transit » via le corridor de Mombasa. De fait, le bois est au troisième rang des exportations africaines de produits de base après le pétrole et les minerais (Huang *et al.*, 2012, cité par CIFOR).

CRITIQUES

Au-delà de ces données, les critiques à l'égard de la Chine fument. En France, par exemple, il est régulièrement mis en avant que les produits forestiers exportés en grumes sont ensuite réimportés sous forme de meubles ou de parquet (Hiault, 2015). Cela représente d'une part une perte sur la valeur ajoutée pour le pays, cela est même ressenti, pour certains industriels, comme une privation au niveau de la ressource.

Mais, au-delà de cette vision d'une Chine qui développerait une sorte de stratégie d'accaparement, c'est sur le fait environnemental ou plus exactement sur le manque d'engagement sur ce sujet que les critiques sont les plus acerbes.

Récemment s'est tenue à Bruxelles⁽³⁾, sous l'égide de la Commission européenne, la FLEGT WEEK⁽⁴⁾, colloque international consacré à cette régulation européenne qui vise à bannir de son territoire des produits forestiers illégaux. Durant les travaux, de nombreux experts ont exprimé

(1) International Tropical Timber Organization.

(2) Center for International Forestry Research.

(3) Du 16 au 19 mars 2015.

(4) Forest Law Enforcement Governance & Trade - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux.

leur vive inquiétude quant à la volonté de la Chine de contribuer à cette lutte contre les bois illégaux. En effet, de trop nombreux acteurs chinois présents, notamment dans le bassin du Congo, ne respecteraient pas les règles concernant l'aménagement forestier, les droits des communautés, la fiscalité, sans parler ici de ceux qui contribuent à exporter des produits proscrits ou protégés de façon spécifique par la convention de Washington sur les espèces menacées (CITES⁽⁵⁾). Chacun de conclure qu'il est bien délicat de mener une démarche vertueuse, telle que celle entamée par de grands acteurs du secteur forestier à travers des labellisations (FSC⁽⁶⁾, PEFC⁽⁷⁾, OLB⁽⁸⁾, etc.) ou tout simplement par le respect des cahiers des charges propres à la définition de la légalité dans chacun des pays concernés, si un partenaire aussi puissant que la Chine ne s'engage pas avec la force qui conviendrait.

PROTÉGER EN CHINE

Un paradoxe doit ici être évoqué. Pendant ce temps, en Chine, le Président Xi Jinping a indiqué que toutes les forêts naturelles chinoises devraient dorénavant être protégées. Selon Zhao Shucong, le Directeur de l'Office des forêts publiques chinoises, la Chine va purement et simplement stopper l'exploitation dans ses forêts naturelles. Ainsi, à brève échéance, les prélèvements vont être arrêtés dans les forêts domaniales du Nord-Est et de la Mongolie, zone qui fournit 2,5 millions de mètres cubes de grumes par an. À terme, ce ne sont pas moins de 200 millions d'hectares de forêts naturelles, produisant 50 millions de mètres cubes, qui seront protégées (ITTO).

Bernard Rérat (2015) nous informe que parallèlement « *le gouvernement chinois a annoncé le lancement d'un vaste programme de plantations sur 6,6 millions d'hectares, équivalent au double de la surface de la Belgique. Ces réformes sont à mettre en place au cours des 5 prochaines années* ». En attendant que les plantations chinoises puissent combler ce nouveau déficit, cela va donc avoir pour conséquence une demande accrue de la Chine pour des importations de produits forestiers.

La Chine ferait-elle deux poids, deux mesures, en ce qui concerne la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique : des efforts considérables chez elle, alors que la situation hors de son territoire serait moins brillante ?

D'autre part, il ne faut pas faire preuve de trop de naïveté. Dans un passé récent (2009), les autorités chinoises ont déjà mis en place un guide dénommé : « Guide d'exploitation et de valorisation durables des ressources forestières d'outre-mer pour les entreprises chinoises ». Dans ce document, le Bureau national des forêts (BNF) et le ministère du Commerce (MOFCOM) se fixaient comme objectif :

« Le présent document a pour objet de guider les entreprises chinoises dans l'exploitation, l'utilisation et la protection rationnelles des forêts à l'étranger pour qu'elles contribuent activement au développement durable des ressources forestières de la planète, de mieux réglementer leurs activités d'exploitation et de valorisation forestières en outre-mer en vue d'une meilleure auto-gestion dans le secteur, et de promouvoir l'exploitation et l'utilisation légales et durables des ressources forestières mondiales de même que les activités commerciales s'y rapportant ».

Pour autant, à ce jour, les réglementations locales sont-elles respectées ? Quid du droit de propriété ? Des lois locales ? De la cohérence entre les intérêts économiques, sociaux et environ-

(5) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

(6) Forest Stewardship Council.

(7) Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes.

(8) Origine légale des bois.

nementaux ? Du développement durable des forêts locales ? Du respect des quotas de transformation, dans les pays producteurs, des bois ? De la formation et de l'emploi du personnel local ? Des droits communautaires ? De la protection des paysages, des zones fragiles et des écosystèmes ? De la mise en place de prélèvements à faible impact ?

LUEUR D'ESPOIR

Laura Wellesley (2014) de Chattam House indique que le gouvernement chinois a d'ores et déjà commencé à mettre en place un système visant à lutter contre les bois illégaux : le TLVS (*Timber Legality Verification System*). D'autre part, ce même gouvernement prévoit d'établir des accords bilatéraux spécifiques à ces problématiques avec les pays producteurs, mais, pour le moment, il semble que rien n'ait été fait.

Il est donc urgent que le gouvernement chinois, qui dans son propre espace tente maintenant de conserver les espèces en danger, prenne en considération l'impact énorme de son développement dans cette filière. Quelle forme cela pourrait-il prendre ? Tout d'abord, il s'agit pour la Chine d'une posture diplomatique intéressante. Les aides internationales chinoises ne peuvent pas, uniquement, se concentrer sur des infrastructures telles que les ports, aéroports, les chemins de fer, les stades ou les routes. Les espaces naturels sont des vecteurs d'influence et chaque pays, qui arrive à un certain niveau de développement, prend en considération les problématiques de conservation, de recherche ou de valorisation harmonieuse de ce patrimoine.

Ensuite c'est un geste politique fort de tout premier ordre. Il s'agit ici de promouvoir les produits forestiers durables et légaux : en veillant à ce que les investissements chinois, dans leur diversité et complexité, ne soient pas dommageables à l'environnement dans les pays tiers ; en s'inspirant de ce que l'Europe tente difficilement de faire avec l'outil FLEGT ; en ciblant des actions par pays, en mettant en place des écolabels ; en plantant des essences forestières (non OGM) ; en contrôlant ses propres entreprises ; en valorisant les bois tropicaux légaux. De la sorte il s'agit d'une réponse à une opinion publique chinoise de plus en plus sensibilisée aux problématiques environnementales. Les parents chinois veulent le meilleur pour leur enfant unique : un air sain, des produits alimentaires sains, des bois sains...

La Chine évolue. Elle évolue vite. Ce combat doit être le sien car d'autres pays, l'Inde, le Pakistan, le Vietnam, font à leur tour peser de grands risques sur ces massifs forestiers en danger. À la veille de la Conférence de Paris sur le climat de 2015 (COP21/CMP11), quel symbole remarquable ce serait, si les pandas venaient au secours des gorilles...

Emmanuel GROUDEL
 Professeur associé à l'ESB
 Chercheur associé IAE de Caen
 Consultant FAO
 Intervenant à AgroParisTech
 8 rue du Château
 F-14610 CAMBES-EN-PLAINE
 (emmanuel.groudel@gmail.com)

BIBLIOGRAPHIE

- BUREAU DE PLANIFICATION ET DE CONCEPTION DU GÉNIE FORESTIER. INSTITUT DE PLANIFICATION ET DE CONCEPTION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE. — Guide d'exploitation et de valorisation durables des ressources forestières d'outre-mer pour les entreprises chinoises. — BNF & MOFCOM, 2009.
- GROUDEL (E.). — FLEGT WEEK : une semaine pour un nouvel élan ?. — ATIBT, 2015.
- HIAULT (R.). — Forêt française : l'histoire d'un gâchis industriel. — *Les Échos*, 16/03/2015.
- HUANG (W.B.), WILKES (A.), SUN (X.F.), TERHEGGEN (A.). — Who Is Importing Forest Products from Africa to China? An Analysis of Implications for Initiatives to Enhance Legality and Sustainability. — *Environment, Development and Sustainability*, vol. 15, n° 2, 2012, pp. 339-354.
- ITTO (International Tropical Timber Organization). — Commercial logging in natural forests to be phased out. — *The ITTO Tropical Timber Market (TTM) Report*, vol. 19, n° 4, 16-28 February 2015, p. 16.
- LEBEDYS (A.), LI (Y.). — 2013 Global Forest Products Facts and Figures. — FAO Forest products statistics, 2014. — 16 p.
- RERAT (B.). — Nouvelle politique forestière chinoise. — Fordaq, 2015.
- WELLESLEY (L.). — Trade in Illegal Timber - The Response in China. — Chatham House, 2014 (Research Paper).
- WENG (X.), PUTZEL (L.), MUPETA KANDULU (M.), STENSRUD EKMAN (S.-M.), BIA ZAFINIKAMIA (M.-L.), ASSEMBE-MVONDO (S.), CERUTTI (P.O.), LESCUYER (G.). — Le Négocio du bois entre la Chine et l'Afrique. Diversité des modèles économiques et nécessité d'imaginer des réponses spécifiques pour l'action publique. — *Brief du CIFOR*, n° 29, juin 2014, 12 p.
- Wood Markets' *China Bulletin*. — [En ligne] disponible sur : <https://www.woodmarkets.com/publication/china-bulletin/>

ET SI LES PANDAS VENAIENT AU SECOURS DES GORILLES ? [Résumé]

La Chine est l'un des acteurs majeurs du secteur du bois. Elle est le premier importateur mondial de grumes, le premier producteur de panneaux et le premier producteur de papier (Lebedys et Li, 2014). Son impact économique, social et environnemental est donc des plus considérable, non seulement, au niveau de la filière forestière, mais au-delà, sur les communautés qui en dépendent. Professionnels et parties prenantes se retrouvent pour, bien souvent, critiquer les positions chinoises quant à la loyauté de la concurrence qu'elle exerce ainsi que dans son respect à la légalité et à la gestion durable des forêts. Pendant ce temps, la Chine annonce qu'elle prend des mesures visant à sauvegarder ses propres espaces naturels. Dans une approche, qui se veut à la fois optimiste et pragmatique, la question métaphorique qui est ici posée est la suivante : comment la Chine peut-elle protéger ses grands pandas chez elle sans tenir compte des gorilles qui vivent ailleurs ?

WHAT IF PANDAS GAVE A HELPING HAND TO GORILLAS? [Abstract]

China is a major player in the wood industry. It is the foremost importer worldwide of logs, the leading producer of panels and the largest paper producer in the world (Lebedys and Li, 2014). Its impact on the economy, society and the environment is therefore huge, not only in respect of the forestry and forest-based industry, but furthermore on communities that rely on the latter. Professionals and stakeholders often converge in their criticism of Chinese positions with reference to the fairness of China's competition and its compliance with regulations and forest sustainability criteria. In the mean time, China has announced that it is implementing measures to protect its own natural spaces. The author's approach is both optimistic and pragmatic and the metaphoric question raised here is as follows: how can China protect its giant pandas at home without considering the gorillas that live elsewhere?